

## Orientation 2019 : On continue dans la destruction du service public de l'emploi !

*La DG persiste et signe : les orientations stratégiques de pôle emploi pour 2019 renforcent tout ce contre quoi nous nous battons depuis des années :*

- Toujours plus de **dématérialisation** avec le déploiement de MAP (en intégrant cette fois l'outil de suggestion de diagnostic et de prescription), prenant ainsi la place des conseillers ;
- Toujours **plus de moyens pour le CRE** (la direction ose appeler cela : « Redynamiser les personnes en situation de décrochage grâce au renforcement du contrôle de la recherche d'emploi ») en lieu et place de l'accompagnement et l'indemnisation ;
- Toujours **moins de moyens pour effectuer nos missions** avec les contraintes budgétaires imposées par le ministère et l'UNEDIC ;
- Toujours **plus de contrôle sur notre activité** avec le déploiement de « c'est notre perf ». Cette pratique de management renforce le contrôle sur l'activité des agents faisant peser sur nos épaules la responsabilité des mauvais résultats.

*Alors que nous sommes directement pointés du doigt par M Macron dans sa lettre aux Français, que nous sommes directement mis en cause dans les débats sur la « concertation » comme étant un service public qui fonctionne mal, la DG confirme qu'elle continue dans ces politiques qui détruisent nos emplois et nos missions.*



*A l'heure où les négociations sur l'Assurance chômage annoncent une volonté de réduire drastiquement son **financement de pôle emploi**, la CGT va se donner les moyens de renforcer la mobilisation de l'ensemble des agents initiée le 20 novembre. La suite le 19 mars !*

**Notre mobilisation à toutes et tous sera notre survie !**

## Retour sur l'expérience offre de services Suivi Guidé Renforcé

Sur 3 agences d'Ile de France (Sartrouville, Nogent sur Marne, Cardinet) a été expérimenté le mixte des **portefeuilles guidé et renforcé** et une modalité suivie entièrement séparée du reste de l'activité de l'agence.

A l'époque de sa présentation en comité d'établissement, la CGT avait dénoncé **une volonté de masquer le sous-effectif** en augmentant les portefeuilles renforcés puisque ceux-ci étaient limités à 70 DE. De plus, couper les agents des activités d'accueil de l'agence et du CEP pouvait conduire à une déqualification de ces collègues.

Le retour de ces tests montre des éléments plutôt défavorables à sa poursuite, tant sur le service rendu aux usagers que sur la dégradation des conditions de travail des agents. Mais d'après la direction générale, il faut quand même continuer ! Cherchez l'erreur...

Le 30 décembre est paru le décret d'application concernant le transfert des sanctions du Préfet à pôle emploi et intégrant de nouvelles sanctions pour les chômeurs. Comme nous l'avons dénoncé au travers d'un communiqué CGT Pôle Emploi/CGT Chômeurs, la CGT demande l'abrogation de cette loi. En effet, elle a pour objectif de faire porter la responsabilité du chômage sur les chômeurs, va permettre de réduire artificiellement les chiffres du chômage et bien évidemment de faire des économies sur les allocations. Les nouvelles sanctions ne suspendent pas mais **suppriment** les allocations chômage. Sachant que par exemple, le motif « insuffisance de recherche d'emploi ou d'action ... » n'est basé sur aucun élément objectif.

De plus, **le transfert des sanctions du préfet à pôle emploi** permet à pôle emploi d'être juge et partie. Pour remettre en cause une décision de sanction, il faudra que le supérieur hiérarchique d'un DAPE ou d'un responsable du CRE remette en cause sa décision, ce qui est peu probable.

Ce décret redéfinit également « l'offre raisonnable d'emploi ». La référence au salaire antérieur est remplacée par « salaire normalement pratiqué dans la Région et la profession ». Ce critère fait fi de la qualification et de l'expérience de la personne. Par ailleurs, la responsabilité portée par le conseiller sera énorme puisque c'est à nous de définir les critères de l'ORE.



Pour la CGT, cette loi et ces mesures sont scandaleuses. **Au lieu de s'attaquer au chômage, le gouvernement s'attaque aux chômeurs.**

**Exigeons massivement l'abrogation de cette loi et de son décret d'application**

Et les prestations CE, dans tout ça ? On dirait que ça se débloque ! Grâce aux élections ?

Après nous avoir annoncé qu'il n'y avait quasiment pas eu de prestations pendant 2 ans car suite à la réduction d'effectifs notre budget avait diminué drastiquement, FO nous fait voter plusieurs spectacles. Certes, nous ne nions pas la baisse du budget du CE. Mais nous sommes favorables à ce que le CE fasse son job : permettre l'accès aux loisirs, à la culture, aux vacances pour toutes et tous. Nous nous étonnons qu'en cette année électorale, la majorité de gestion trouve des solutions là où il n'y en avait pas l'année dernière !

La CGT dénonce évidemment la réduction de la masse salariale imposée par la direction. Mais nous nous opposons à la politique de la majorité du CE consistant essentiellement à distribuer, de manière inéquitable, les chèques vacances et des chèques cadhoc. Cela se traduit par une baisse des prestations surtout ressentie par les bas revenus de pôle emploi. En effet, un écart de prestation de 40 euros pour le Noël Agent entre un collègue payé au SMIC et un collègue touchant un haut salaire nous semble aller à l'encontre de l'équité que les organisations syndicales gérant les CE doivent assurer à l'égard des agents.

### **Vos élu(e)s au Comité d'Établissement :**

**Francine ROYON :** [francine.royon@pole-emploi.fr](mailto:francine.royon@pole-emploi.fr) / 06 68 80 94 09  
**Nadège HABI EL IDRISSE :** [nadegehabticgt@gmail.com](mailto:nadegehabticgt@gmail.com) / 06 61 74 87 85  
**Sabine SOUVERVILLE :** [sabinesouverville@gmail.com](mailto:sabinesouverville@gmail.com) / 06 08 25 27 56

